



Note de presse

Présentation du projet CSMF de contrat de bonnes pratiques conventionnelles

Conférence de presse
du Dr. Michel Chassang, Président de la CSMF

mercredi 25 avril 2007

Les négociations conventionnelles qui se sont déroulées de décembre 2006 à la fin du mois de mars 2007 ont été particulièrement difficiles et tendues. A cette occasion l'attelage conventionnel a d'ailleurs failli voler en éclat.

Au-delà des difficultés politiques à l'approche du scrutin des présidentielles 2007, plusieurs dysfonctionnements sont apparus et sont venus perturber la dynamique conventionnelle.

Destiné à dépassionner les relations entre les partenaires et donner plus d'efficacité au fonctionnement conventionnel, le principe de ce projet de contrat avait été annoncé par la CSMF au lendemain du dernier round des négociations marquées par un climat de fortes tensions. Il manifeste la volonté de la CSMF de poursuivre son engagement conventionnel en fixant les conditions d'une dynamique conventionnelle réelle et renouvelée.

Ce document a été élaboré par le Bureau confédéral de la CSMF et son principe adopté par le Conseil Confédéral du 18 avril.

Il s'articule autour de quatre axes :

- 1- **Des relations partenariales plus équilibrées**, avec des engagements simples sur les méthodes et une meilleure rationalisation de l'organisation du travail entre les syndicats signataires et les Caisses, notamment avec la mise en place de commissions thématiques et la mise en place effective des différentes structures prévues dans la Convention comme le Comité Technique Permanent Paritaire. La date du bilan annuel prévu dans le texte conventionnel sera désormais fixée, « sans qu'il soit possible d'y déroger entre le 1^{er} et le 15 décembre », ce qui permettra aux partenaires de l'organiser dans de meilleures conditions.
- 2- **Une dynamique renforcée de maîtrise médicalisée** reposant sur des dispositifs durables, une méthodologie, des thèmes et des objectifs partagés. Le principe du pacte de confiance est réaffirmé de même que le principe de non opposabilité des objectifs, a fortiori individuels, de maîtrise et de prévention. L'UNCAM devra faciliter l'accès aux données du SNIIRAM pour les syndicats signataires afin de donner davantage de transparence sur l'élaboration des thèmes et sur les résultats de la maîtrise.
- 3- **Une Formation professionnelle continue au service des objectifs conventionnels**, par un travail en commun autour de la recomposition des instances, du choix des thèmes. Le budget devra être accru afin de garantir un meilleur équilibre entre les différentes spécialités. Par ailleurs, le comité chargé de l'EPP devra être mis en place.
- 4- **Une gestion optimale des fonds conventionnels (FAC et FISQV)** pour faire de l'informatisation des cabinets médicaux une priorité et attribuer les aides financières prévues dans la Convention.
- 5- **Une gestion dynamique du travail conventionnel** afin de lever au maximum les pesanteurs administratives génératrices de retards et de déperditions. Celle-ci passe par la diffusion en amont des séances de négociation des textes soumis à la signature des syndicats, la limitation à un mois, après leur signature, du délai de parution des textes conventionnels, un meilleur fonctionnement des différentes instances avec des calendriers de travail précis et des ordres du jour négociés.

La CSMF, premier syndicat médical français, proposera ce projet de contrat de bonne pratique à l'UNCAM dès cette semaine et demande qu'une séance de travail associant les autres syndicats signataires soit organisée pour aboutir à son adoption. Ce projet de contrat devrait à l'avenir permettre d'éviter des situations de blocage et limiter les situations de crise comme celle du début de l'année. Il constitue une contribution supplémentaire de la CSMF au pacte conventionnel.